



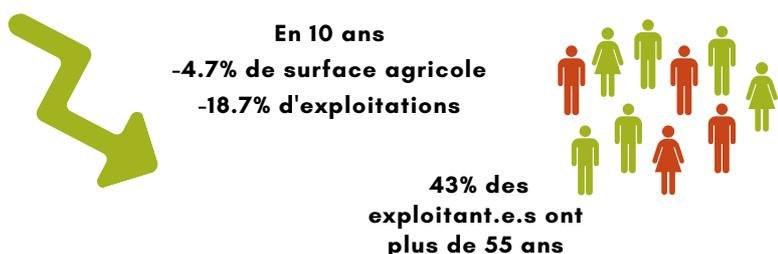
Je lance mon projet agricole !

Produire local, aider les agriculteurs et les agricultrices dans leur quotidien mais aussi faciliter l'accès de la population à des produits de qualité, telle est l'ambition de la communauté d'agglomération de Carcassonne Agglo. Son Projet alimentaire territorial (PAT) vise à favoriser le développement l'autonomie alimentaire du territoire et l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour tous

Un territoire agricole riche ...



... avec un renouvellement nécessaire



... et des défis liés au changement climatique et à la réduction de la biodiversité

S'installer en agriculture, que l'on soit jeune, moins jeune, issu, du milieu agricole ou non, homme, femme, en reconversion... est un parcours complexe d'un point de vue humain, technique ou encore économique.

Comment peut-on s'installer et accueillir des fermes viables, vivables et durables dans un territoire ?

- Prendre le temps de la réflexion
- Monter en compétence
- Trouver LE lieu
- Développer son réseau
- Construire son projet
- Financer son projet
- Créer l'activité agricole
- Pérenniser l'activité
- Le répertoire de l'installation

Je prends le temps de réfléchir avant de sauter le pas



Un projet est issu d'une idée et d'un désir de changement, c'est l'aboutissement d'un parcours jalonné de questions, d'écoute, de recherches, de prises de décisions, de doutes, de changements, de rencontres, de réflexions... Du temps nécessaire pour préciser cette idée et clarifier ses envies.

Découvrir ou redécouvrir le monde agricole

Au cours de sa scolarité, lors d'une reconversion, lors de congés, en parallèle d'une autre activité ... Il existe de nombreux événements pour aller à la rencontre du monde paysan : foires, marchés, interventions dans les lycées en particulier agricoles, salons, forums de l'emploi et de la création d'entreprises, journées portes ouvertes, événements de ferme en ferme, salon à la ferme...

Les questions à se poser

Mes motivations, mes valeurs, qu'est ce qui, au travail, fait sens?
Quelles sont les conditions qui me permettraient de me sentir bien ?
Quels compromis suis-je prêt.e à accepter ?
Quelles compétences sont nécessaires ?
Quelles formations et expériences je peux valoriser ?
Qu'est-ce que je sais déjà faire ?
Quelles productions pour quelle type d'activité ?
Où, avec quels moyens matériels? Avec qui ? Seul.e ou à plusieurs ?
Comment vais-je commercialiser mes produits ? Quel temps y consacrer ?
Quand et avec quelle progression ?
Comment financer le projet, quelles aides existent et pour qui ?

Vers qui me tourner

Le **Point Accueil Installation (PAI)** est la **porte d'entrée pour tout démarrage d'activité agricole**. Il vous orientera vers les interlocuteurs adaptés à vos besoins (structures de conseil ou d'accompagnement agricole, de formation... (ADEAR, Chambre d'agriculture, Biocivam) en rendez-vous individuels ou accueils collectifs.

A ce stade, il est important de vérifier que le projet qui se dessine reste cohérent avec ses motivations, ses valeurs et les objectifs fixés !



Quelles compétences pour devenir chef d'exploitation ?

Avoir une activité agricole signifie produire, transformer, vendre, organiser, décider, accueillir, échanger, communiquer...

Plusieurs solutions existent pour apprendre, comprendre et appréhender les réalités de votre futur métier. Il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme agricole (sauf pour l'accès à certaines aides) mais une formation agricole et de l'expérience sont surtout gage de réussite !



Les diplômes agricoles (en présentiel, à distance, apprentissage, alternance, formation initiale ou continue) dont :

- Le Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)
- La VAE Validation des Acquis de l'Expérience

Des **formations qualifiantes** plus ou moins courtes sur des sujets techniques et spécifiques.

Les **stages** permettent de s'immerger pendant 1 semaine à 6 mois (dont avec Pôle emploi, être inscrit).

Le **Contrat Emploi Formation Installation** (CEFI, 3 à 12 mois) : stage de reprise ou association d'exploitation.

Un **Espace-Test Agricole** met à disposition jusqu'à 3 ans un cadre légal, des moyens de production et un accompagnement pour pratiquer et apprendre à devenir chef.fe d'exploitation via un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)

Les statuts de **cotisant.e solidaire**, de **conjoint.e collaborateur** et **aide familiale** permettent de tester l'activité.

Le **Woofing**, hôtes proposant un accueil pour partager leurs savoirs faire et leur quotidien.

Le **salariat** : via les petites annonces, les sites spécialisés ou le service de remplacement et Pôle emploi.

Quel financement pour la formation ?

Cela dépend de votre statut et des droits acquis au cours de votre activité professionnelle :

- Le Compte Personnel de Formation (CPF), droits acquis au cours de sa carrière professionnelle
- L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour les demandeur.se.s d'emploi
- Les opérateurs de compétences (OPCO) pour les salariés des PME
- Les fonds d'assurance formation pour les indépendants, dont **VIVEA** (pour porteur.se.s de projet avec un PPP ou agriculteur.rice.s)

Ne pas hésiter à multiplier les expériences professionnelles agricoles et à poser des questions aux paysan.e.s rencontré.e.s. Pour être accompagné.e :

* Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

* Bilan de Compétences ou Conseil en Évolution Professionnel (CEP)



Comment trouver LE lieu ?

Évaluer mes besoins

Quelle **surface** (sur court et long terme) ?
Quels **bâtiments** (stockage, transformation...)?
Quels besoins en **eau** ?
Quel **budget** pour le terrain et le reste du projet ?
Quels circuits de **commercialisation** autour ?
Quelle **progressivité** ?
Quelles **priorités** (difficile de valider toutes nos envies)
Ai-je besoin d'une **habitation** sur place ?
Est-ce que je souhaite construire ? Quel **environnement** idéal (proche des commerces, abattoir, école, bio...) ?

Trouver un terrain

> Via la **SAFER**, observatoire du foncier agricole, achat et gestion de biens agricoles et ruraux
> Via des sites d'annonces **en ligne** : réseau Inpact, Objectif Terres, Propriétés rurales, Boncoin, repertoireinstallation.com
> Via le **cadastre** : j'identifie les parcelles et je me renseigne en mairie ou au Centre des Impôts
> En déposant **son annonce** (mairies, journaux, réseaux dont sociaux...)
> En contactant les **structures locales** qui accueillent des personnes souhaitant vendre ou mettre à disposition du foncier

Le mode d'usage de la terre

> La **propriété**, son accès est soumis au contrôle des structures en zone agricole
> Le **bail agricole** (ou fermage), est soumis à réglementation et peut être de 9 ans minimum
> Le **commodat** : prêt à titre gratuit des terres
> **Terre de Liens** : facilite l'accès à la terre en devenant propriétaire et en proposant des fermages
> L'**espace test agricole** (voir page précédente)
> Le **portage foncier** (acquisition différée) via la foncière Occitanie, la Safer ou des structures collectives comme les caves coopératives

L'adéquation projet / offre

Le terrain est-il adapté aux besoins de ma **production** ? La **surface** est-elle suffisante (attention zones d'ombre, **exposition** au vent, pentes et autres surfaces non exploitables, eau à l'étiage)? Le lieu est-il facilitant pour mon projet (accessibilité, zone de chalandise...)?
Quelle est l'**histoire** de la parcelle? L'**état des bâtis**
Quelle viabilité et légalité des **installations** ?
Source de pollution potentielle ?
Quelle **réglementation** urbanistique (contacter en priorité sa mairie) ?

Adieu*, je développe mon réseau !

* *Bonjour en Occitan*

Votre projet s'insère dans un territoire sur lequel vous allez vivre et travailler. Apprendre à le connaître et se faire connaître, c'est établir votre intégration dans le nouvel environnement et peut-être démarrer de belles relations d'entraide.

Rencontrer les acteurs locaux : mairie, élus, associations citoyennes...

Le cas échéant, solliciter le ou la cédant.e de la ferme, il/elle a un rôle important à jouer !

Participer aux événements de promotion agricole et de l'entrepreneuriat

Former une **communauté de soutien** via du financement participatif ou solidaire, sa clientèle...

Découvrir les groupements de producteurs, CUMA, syndicats...

Rencontrer les fermes voisines pour tisser des liens professionnels, humains et créer un réseau d'entraide

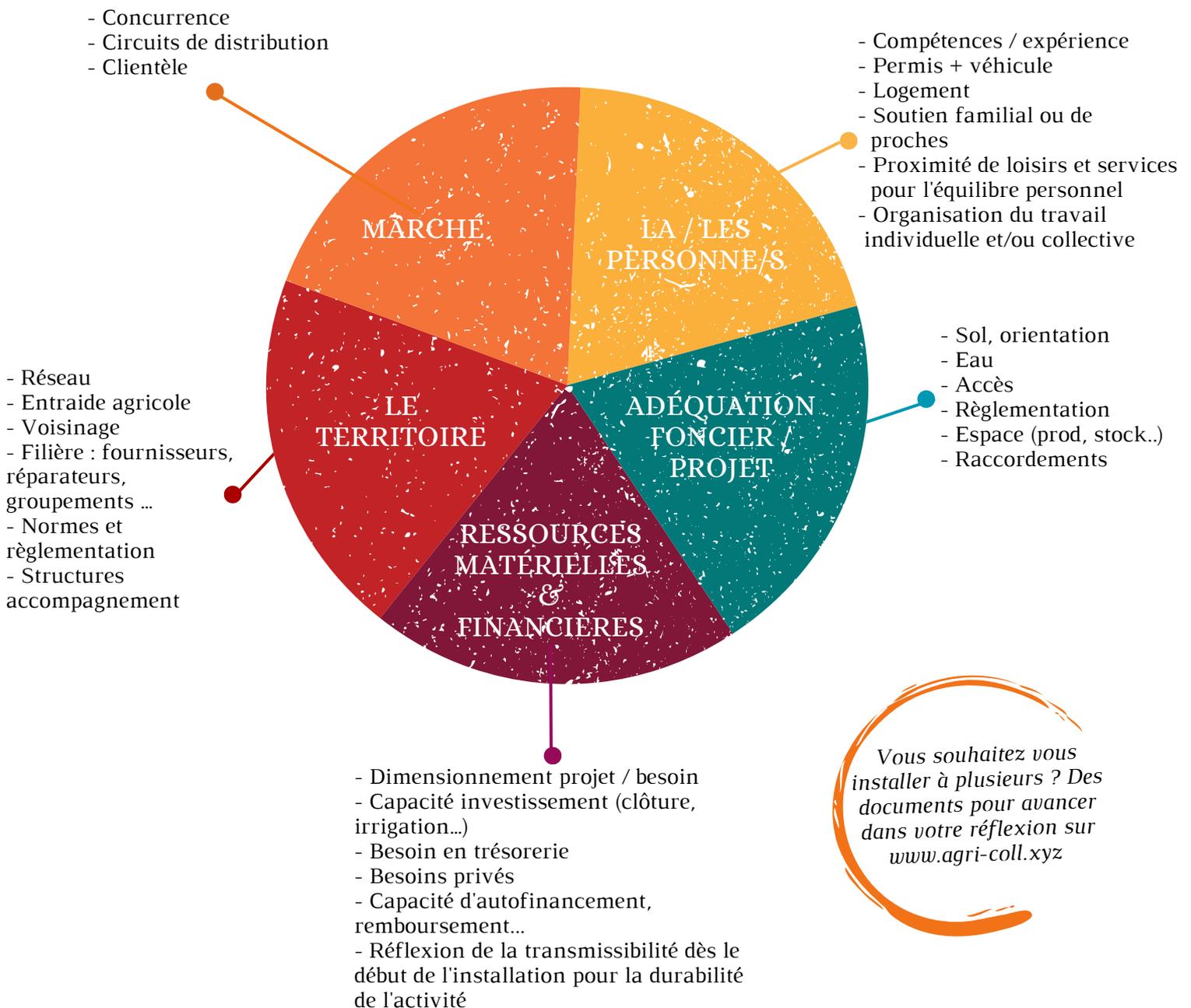
Rencontrer les structures d'accompagnement, de conseil, pour la mise en lien avec les autres acteurs locaux dont les agriculteurs

Identifier les techniciens, conseillers agricoles, référents de votre filière



Quelles ressources essentielles à la réussite d'une activité agricole ?

Parce qu'il dépend d'un ensemble de facteurs, tous interconnectés, une vision d'ensemble est nécessaire pour affiner et solidifier mon projet. Cette étape est donc celle de l'étude approfondie de tous ces paramètres et la mise en place d'actions concrètes pour sa réussite. La liste est non exhaustive et à adapter à chacun.



Anticiper, une des compétences paysannes indispensable, avec l'adaptation, car un projet bouge, évolue avec le temps et les saisons, et il faut être prêt.e !
Mais cela prend du temps. Se précipiter peut amener des complications inutiles. Pour bien se préparer, un accompagnement permet d'étudier toutes les casquettes de son projet et de prendre du recul.



Financer un projet? Mais comment ?!

Entre le prix du terrain ou de la ferme s'il y a achat, l'habitat, les investissements matériels, la trésorerie de démarrage... le financement est très important et peut être un vrai frein à l'installation.

Existe-t-il des possibilités de financement et puis-je vivre de mon activité?

1

Évaluer mes besoins financiers

Nos besoins sont souvent sous-estimés. Or une installation est une période intense et des problèmes financiers peuvent être fatals pour sa pérennité.

Un prévisionnel économique permettra de projeter sur plusieurs années :

- mes besoins privés quotidiens
- la liste du matériel nécessaire sur court et moyen terme, les fournisseurs et les prix
- les charges au démarrage et celles fixes tous les mois
- la quantité produite, le prix de vente et le chiffre d'affaire que je peux dégager pour vivre et continuer à développer l'activité

--> des formations et accompagnements existent, plus d'info : Répertoire de l'installation

2

Les aides publiques au service de l'installation

> **DJA** : Dotation jeune agriculteur. C'est une aide financière à l'installation pour les 18 à 40 ans, de 12000 à 38000 €. Accompagnement auprès d'un organisme agréé.

> **DNA** : Dotation Nouvel Agriculteur. C'est une aide financière à l'installation progressive pour les 18 à 55 ans de 4500 à 11500 €. Accompagnement auprès d'un organisme agréé.

> **Revenu Écologique Jeune** : aide aux porteur.se.s de projets de 18 à 29 ans inscrit.e.s dans un parcours d'accompagnement ou de formation

> **Une fois installé**, d'autres aides peuvent être mobilisées : PAC, aides régionales à l'investissement, à la plantation, aides aléas climatiques de France Agrimer, Crédits d'impôt...

3

L'emprunt

Réponse complémentaire, il faut bien connaître ses besoins, sa capacité de remboursement, les amortissements, le timing adapté et ainsi pouvoir négocier au mieux (durée, montant, différé,...).

- A court terme des crédits permettent de financer votre trésorerie, vos stocks..
- A moyen - long terme le crédit agricole amortissable, le crédit-bail
- Les prêts destinés aux personnes exclues des prêts classiques, il en existe plusieurs pour les professionnels dont celui à taux 0 de France Active Airdie Occitanie
- L'emprunt solidaire. Plusieurs plateformes proposent de mettre en relation une communauté engagée d'épargnants avec des porteur.se.s de projet

Une garantie est souvent demandée pour couvrir l'organisme de financement en cas de défaillance de l'emprunteur.se (via un tiers solidaire, une institution ou sur ses biens).

4

Le secteur privé

- Crowdfunding ou financement participatif : campagne de collecte de fonds pour lancer son projet avec ou sans contreparties. Cela permet de se faire connaître mais demande du temps.
- Achat de matériel en commun via les CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole)
- Concours, appels à projet de fondations (Fondation de France, assureurs...)
- Fondations (subvention ou prêt d'honneur) : Raoul Follereau, Deuxième Chance,...
- Mécénat, des dons pour des activités présentant un intérêt général (déductibles)
- Investisseurs privés

Les démarches de création d'activité

La notion d'activité agricole est définie par le code rural comme « ... toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal, ainsi que les activités exercées par un.e exploitant.e agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. »

RASSEMBLER LES MOYENS DE PRODUCTION

Promesses achat, fermage, mise à disposition et projets statuts pour les sociétés

2

1

AUTORISATION D'EXPLOITER

Demande auprès de la DDTM



Après un 1er contact avec le PAI et le montage du projet, des formalités sont obligatoires, à adapter en fonction de votre projet.

CERTIFICATION AB
Si souhaité. 1er contact auprès des certificateurs.

3

4

DJA OU DNA

Dépôt des demandes d'aides auprès de la Région

OPTIONS FISCALES
Validation des choix : bénéfices agricoles (micro BA ou réel) et assujettissement ou non à la TVA

7

5

MAITRISER LES MOYENS DE PRODUCTION

Signatures achat, fermage, mise à disposition et dépôt statuts pour les sociétés

6

GUICHET UNIQUE ELECTRONIQUE (GUE)

Création ou modification de l'entreprise (individuelle ou sociétaire) pour identification par un numéro SIREN

9

8

AFFILIATION MSA

Régime de protection sociale des non-salariés des professions agricoles

PACAGE (AIDES PAC)

Identification, transfert ou demande de droits (DPB, ...).

Après l'installation : comment éviter les écueils et ne pas se retrouver seul ?

Un projet vit, avec ses contrariétés, ses surprises, nos changements intérieurs aussi.

Il est souvent nécessaire de réajuster le projet.

S'entourer, ne pas rester seule, en s'intégrant à un groupement de producteurs, un syndicat... l'entraide paysanne est puissante et l'écoute et les conseils entre pairs précieux.

N'hésitez pas aussi à faire (de nouveau) appel aux structures d'accompagnement ou de conseil pour réfléchir à votre **organisation**, penser à une **diversification**, trouver un.e **associé.e**, adapter un **financement**, répondre à une **problématique technique, réglementaire** ...

Des oublis, des incompréhensions, une mauvaise déclaration en **gestion administrative et comptable** peuvent avoir des conséquences importantes. Vous pouvez faire appel à des structures privées (CerFrance, comptable...) ou devenir autonome avec l'AFOCG.

De nombreuses **formations courtes agricoles** peuvent être **financées par votre VIVEA**, pensez-y !

Et parce que parfois, la situation nous échappe et nous nous retrouvons en grande **difficulté** :

- Agri Écoute : accès à un psychologue (8 rdvs possibles/an/agri, 09 69 39 29 19)
- la MSA. Aide au paiement. Accès à des assistants sociaux et psychologues
- la cellule départementale d'accompagnement aux agriculteur.rice.s en situation fragilisée
- Solidarité paysan : association paysanne d'accompagnement et de lien avec les structures en litige

Le répertoire de l'installation

Un projet agricole est une aventure humaine qui s'inscrit au cœur d'un territoire. Tout au long de ce parcours de nombreuses structures sont à solliciter pour le vivre pleinement.

Point accueil Installation	BIOCIVAM 11
Le PAI, la porte d'entrée pour tous les porteur.se.s de projets qui souhaitent s'installer en agriculture <i>Entretien sur rdv pour un 1er niveau d'information</i> pointinfo11@orange.fr - 04 68 11 79 97	Appui au développement et à la promotion de l'agriculture biologique. <i>Point accueil bio, conseil technique, installation, PPP, formations</i> info@bio-aude.com - 04 68 78 06 38
Chambre d'agriculture de l'Aude	ADEAR 11
<i>Accompagnement installation transmission, Répertoire Départ Installation (RDI), information et appui dossiers de subvention, PPP, CEP, formations, agritourisme, accompagnement technique et réglementaire</i> installation@aude.chambagri.fr - 04 68 11 79 32	Appui aux porteurs de projet à l'installation et à la transmission paysanne individuelle ou collective <i>Accompagnement de projets, PPP, cafés rencontre, visites de ferme, dossiers subventions, formations</i> adear11@jeminstallepaysan.org - 04 68 31 09 05
Graines de Paysans	Terre de Liens
Espace-Test Agricole qui permet à des porteur.se.s de projet de tester la viabilité et vivabilité de leur projet agricole en situation réelle grainesdepaysans@gmail.com - 06 42 51 88 33	Mouvement citoyen de préservation et d'appui à l'accès des terres agricoles pour des paysan.e.s. <i>Point info foncier, Accompagnement installation</i> lr@terredeliens.org - 09 70 20 31 18
Safer	Campus Terre et Nature
Observatoire, achat et gestion de biens agricoles et ruraux, transmission de foncier à l'amiable ou réorientation agricole par préemption, portage foncier servicell@safer-occitanie.fr - 04 68 47 70 70	Site de formation aux métiers du vivant : <i>BPREA (CFPPA), BAC PRO en apprentissage (CFA) ou Formation initiale (LEGTA/LPA), BAC Technologiques (LEGTA), BTSA (CFA ou LEGTA)</i> 04 68 119 119
Maison Paysanne	Accueil Paysan
Lieu ressource, formation, développement de projets agricoles et/ou territoriaux innovants, au service de l'agriculture paysanne - maisonpaysanne@mp11.fr	Accompagne les projets de diversification : agritouristique ou accueil social occitanie.pm@accueil-paysan.com - 06 51 01 88 71
GUE Guichet Unique Électronique	Cerfrance
Guichet unique des formalités des entreprises <i>Installation, modification et cessation d'activité agricole</i> - cfe@aude.chambagri.fr - 04 68 11 79 48	Conseil d'entreprise, installation, juridique et fiscal, comptable mmartinez@midimed.cerfrance.fr - 06 48 78 76 70
DDTM 11	France Active Airdie Occitanie
Services de l'État, application des politiques nationales dans les domaines de l'aménagement durable du territoire et de la transition écologique 04 68 10 31 00 ddtm@aude.gouv.fr	Solutions de financements solidaires : prêt à taux 0, Garanties bancaires. Appui pour optimisation du plan de financement al.decorde@fa-airdie-occitanie.org - 07 57 18 81 65
DDETSPP	GDS Groupement de défense sanitaire
Service d'État en Département. <i>Règlementation, infos protection et santé animale</i> 04 34 42 91 00 - ddetspp@aude.gouv.fr	Association départementale d'éleveur.se.s 04 68 78 46 44